

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1881.

2 Centins le Numéro

ABUS DU SERMENT

Nous avons fait, dans le temps quelques remarques au sujet du mot d'ordre suivi par les représentants des candidats libéraux le jour de la votation, relativement à l'assermentation des votants. D'après ce que nous voyons par les journaux des autres villes, il paraît que cette consigne était générale. On a voulu tout simplement retarder la votation dans le but de mettre une partie des électeurs dans l'impossibilité de voter.

Ces bons libéraux, adulateurs si serviles du peuple, lorsqu'ils veulent le tromper, ne manquent jamais de le priver de ses droits chaque fois que les intérêts de leur parti sont en jeu.

Si la loi pourvoit à l'assermentation du votant soupçonné de s'être laissé corrompre, il est clair que nos législateurs n'ont jamais eu l'intention de permettre aux manipulateurs d'élection de faire traîner la votation en longueur de façon à empêcher les gens de voter.

S'il fallait juger les libéraux d'après ce que leurs propres journaux disent sur leur compte, l'on serait tenté de croire que ce sont eux seulement qui ont besoin d'être assermentés. Car, enfin, s'il faut en croire la presse libérale, tout l'électorat s'est vendu aux conservateurs. Or, pour se vendre à ces derniers, il fallait d'abord être rouge : il est évident qu'un parti n'achète pas celui qui est décidé à voter quand même en sa faveur.

Mais ce sont surtout des conservateurs qui ont été assermentés. Presque tous ont voté après avoir prêté serment, nouvelle preuve qu'il n'y a pas eu de corruption de notre part, et que le serment n'était pas nécessaire.

Nous avons d'un côté l'affirmation de la presse libérale que la plupart des électeurs se sont vendus, et de l'autre le témoignage assermenté des milliers d'hommes respectables qui ont déclaré ne rien avoir reçu et ne rien attendre ni directement ni indirectement.

S'il est un fait bien connu, c'est que la presse libérale calomnie journellement les conservateurs depuis que les deux partis existent. Entre le serment de tant d'électeurs honnêtes, habitués à dire toujours la vérité, et la déclaration ridicule que le dépit arrache à une presse si souvent convaincue de mauvaise foi, il n'y a pas à hésiter.

Les serments prêtés par les nôtres vendredi dernier auront donc servi à quelque chose : convaincre la presse libérale de mensonge prémédité. Mais, comme cette dernière était déjà passablement connue, nous avons raison de trouver que le résultat obtenu n'est pas suffisant pour justifier aux yeux de la religion l'acte dont les libéraux se sont rendus coupables.

La religion défend de prendre en vain le nom du Seigneur. L'on ne doit prêter serment que dans le cas de

nécessité et dans le but de prouver un fait qu'il est nécessaire de prouver. Les libéraux, en assermentant des gens qu'ils savaient être parfaitement honorables, non pour découvrir s'il y avait eu corruption, mais tout simplement dans le but avoué de retarder la votation, ont violé la loi de Dieu et de l'Eglise. Ont-ils songé à cela ? Il est permis d'en douter. L'excès de scrupule n'est pas précisément ce qui les distingue le plus.

LA LOI ELECTORALE.

Samedi dernier, Son Honneur le juge Jetté a déclaré élu M. Bernard, candidat libéral du comté de Verchères, battu par M. Brillon. Ayant appris l'accident arrivé aux bulletins conservateurs dans la paroisse de Varennes, nous nous attendions à ce dénouement, notre loi électorale étant rédigée de manière à rendre le candidat choisi par les électeurs responsable de toutes les irrégularités commises par les officiers rapporteurs incompetents ou malhonnêtes. Que M. Brillon soit l'élu de la majorité, cela ne souffre pas le moindre doute.

Les 49 bulletins marqués pour lui et qu'on lui retranche en font foi. Parcequ'il a plu au sous-officier-rapporteur, M. Bousquet, d'inscrire le numéro de chaque vote sur les bulletins, au lieu d'y mettre ses initiales, voilà un comté défranchisé, ou, ce qui est bien pis, représenté par un député que les électeurs n'ont pas voulu élire.

Il est clair que l'intention du législateur n'a pas dû être de consommer une semblable injustice. Cela n'empêche pas que l'anomalie existe, et que cette loi défectueuse devrait être modifiée de manière à ne pas offrir une prime à la malhonnêteté des escamoteurs d'élection. Le sous-officier-rapporteur responsable de l'irrégularité qui a valu au candidat libéral, M. Bernard, d'être déclaré, élu est un partisan de l'administration Joly. C'est la troisième fois qu'il agit comme sous-officier-rapporteur et l'erreur qu'il a commise nous paraît pour le moins singulière.

Que dire de l'Association de réforme qui profite de cette irrégularité pour réclamer un mandat qu'elle sait avoir été confié au candidat conservateur par le vote populaire ? C'est là une nouvelle preuve du profond mépris des libéraux pour les droits des électeurs, mais qu'attendre de la part des admirateurs du coup d'état, de ceux qui ont approuvé la trahison de Turcotte et soutenu un gouvernement qui a persisté à gouverner le pays, alors que la majorité s'était carrément prononcée en faveur des adversaires de ce gouvernement.

La trappe de Sainte-Anne nous avait donné un avant-goût de ce que les libéraux pouvaient faire. A cette époque les libéraux étaient

au pouvoir, et Dieu sait s'ils nous en réservaient de belles.

Maintenant qu'ils sont battus sur toute la ligne, ils trouvent encore moyen d'agir indirectement sur ceux qui sont chargés par le gouvernement de présider à la votation. A part l'irrégularité commise à Varennes par un sous-officier-rapporteur libéral nommé par un régistrateur libéral, on signale d'autres accidents survenus au détriment des conservateurs. Voici ce qu'en dit un journal de cette ville :

A Soulanges, il s'est trouvé un régistrateur libéral, qui a nommé un sous-officier-rapporteur du nom de Stevens—une création de M. de Beaujeu—qui a commis une irrégularité—du même genre que celle du sous-officier-rapporteur de Varennes—en vertu de laquelle M. de Beaujeu, l'elu de la minorité, réclame le mandat.

A Portneuf, il s'est trouvé un régistrateur libéral qui a nommé un sous-officier-rapporteur libéral qui a défranchisé accidentellement toute une paroisse conservatrice.

Et ce sont ces héros de la Trappe, ces manipulateurs de bulletins qui osent accuser le parti conservateur d'avoir pratiqué la corruption durant les dernières élections !

LE RESULTAT DES DERNIERES ELECTIONS.

Le succès que vient d'obtenir le ministère Chapeau est plus qu'une victoire conservatrice remportée sur les libéraux, c'est une victoire canadienne-française. L'opposition n'a fait élire qu'une dizaine de libéraux à tous crins ; sur ce nombre il y en a au moins cinq qui ont été élus directement par le vote anglais protestant. Ce sont MM. McShane, Stephens, Laberge, Irvine et Watts. Si l'on tient compte du fait que plusieurs députés conservateurs ont été élus en dépit du vote anglais, il est facile de voir que le résultat obtenu comporte une signification à laquelle on doit attacher une grande importance. Si bon nombre de nos compatriotes d'origine britannique ont noblement fait leur devoir, il n'en est pas moins vrai qu'une bonne partie de la population anglo-saxonne de cette province s'est laissée guider par le fanatisme et la bigoterie.

Loin de nous l'idée de reprocher aux fils d'Albion leurs préférences pour le parti libéral pourvu que ces préférences soient sincères. Ils se feraient nihilistes que cela nous laisserait assez froid. Mais ce que nous n'admettons pas, ce que nous avons le droit de trouver étrange, c'est qu'on puisse être conservateur à Ottawa et libéral à Québec. Il est assez étonnant d'avoir à constater un manque aussi absolu de logique chez ceux qui se considèrent comme les gens les plus pratiques du monde, mais ce qu'il y a de certain c'est que cette anomalie existe chez nos compa-

tristes d'origine étrangère. La preuve c'est que le *Star*, le journal anglais le plus répandu en cette province, n'a pas craint de se faire l'écho d'une pareille absurdité. Serait-ce parce que M. Joly, le chef de l'opposition, est protestant ? Si jamais les protestants avaient eu la moindre raison de se plaindre des procédés de la majorité catholique à leur égard, nous nous expliquerions cet engouement de leur part pour un homme qui n'a pour se recommander à eux rien autre chose à faire valoir que ses croyances religieuses.

Mais la minorité protestante a été traitée en enfant gâté qu'elle est. Elle a été choyée, dorlotée et adulée par tout le monde. Malgré sa conduite souvent agressive et malgré son nombre restreint, on lui a permis jusqu'ici de tenir en quelque sorte la balance du pouvoir dans la province. Le gouvernement Chapeau a profité de toutes les occasions qui se sont offertes pour montrer les bonnes dispositions dont il est animé à son égard, mais, en présence de l'hostilité persistante dont elle a fait preuve envers lui, si, à l'avenir, il se bornait à lui accorder juste la part d'influence à laquelle elle a droit, elle seule serait responsable de ce contre-temps.

En combattant l'honorable M. Chapeau, c'est l'introduction des capitaux français dans le pays, c'est le développement de nos ressources et l'accroissement de la richesse parmi les Canadiens-français que les fanatiques ont combattu. On a beau dire que les capitaux n'ont pas de nationalité, notre histoire commerciale est là pour prouver que l'argent, ici du moins, a ses sympathies, ses antipathies, son fanatisme. Nos compatriotes d'origine britannique s'appuient sur les capitaux dont ils disposent pour réclamer une part d'influence plus large que celle à laquelle leur nombre leur donne droit. Or, cette influence ils l'ont toujours employée de façon à empêcher les nôtres de réussir dans leurs entreprises commerciales. Et lorsque les Canadiens-français ont pu réussir, à force de travail, d'intelligence et d'énergie, à acquérir de la fortune en dépit de l'hostilité systématique du commerce anglais, s'ils ont eu le malheur de se trouver à la gêne, les capitalistes anglais n'ont jamais voulu leur tendre une main secourable.

Citons par exemple le cas de l'honorable Louis Renaud. A force de talent, d'assiduité, de persévérance, il s'était acquis une fortune dépassant un million. Lorsqu'il s'est trouvé momentanément gêné dans ses affaires, pas une seule banque n'a voulu l'aider. Grâce au mauvais accueil que lui ont fait les institutions financières gouvernées par des Anglais, il a dû liquider lorsque son actif était beaucoup plus que suffisant pour faire honneur à tous ses engagements.

C'était chose facile que d'accuser nos compatriotes de manquer de sens pratique, de ne pas posséder le génie des affaires, alors qu'on leur fermait toutes les issues qui auraient pu leur permettre de se tirer d'embarras, mais si le coffre-fort eût été à Paris au lieu d'être à Londres, l'histoire eût été tout-à-fait différente. On nous a bien des fois reproché de manquer d'esprit public, que dire de nos accusateurs, qui, pendant qu'ils nous adressaient ce reproche, faisaient tout leur possible pour empêcher que le commerce canadien pût se développer en dehors de la sphère d'action qu'ils s'étaient choisie.

Aux yeux de ces hommes qui auraient voulu accaparer toute l'influence politique du pays sous prétexte qu'eux seuls avaient le monopole de l'esprit d'entreprise, aux yeux de ces rois de la finance qui prospéraient, grâce à l'abondance des capitaux que l'Angleterre leur avait confiés, le développement du commerce n'était rien comparé aux intérêts d'une coterie bigote et fanatique. Rien d'étonnant qu'ils aient senti le besoin de se rallier pour combattre la politique de progrès inaugurée par l'honorable M. Chapleau.

Ils ne veulent pas que la province de Québec soit la plus importante et la plus prospère de la Confédération, comme elle l'est réellement depuis un an et comme elle le sera à l'avenir, n'en déplaise à ceux qui veulent rapetisser la race canadienne-française afin d'assurer la prépondérance à l'élément anglais. Ce sont ces derniers surtout qui ont été vaincus dans la dernière lutte. Tous ceux qui aiment réellement leur pays et qui veulent le voir prospérer doivent se réjouir de la défaite de ces bigots aux vues étroites et mesquines.

L'HONORABLE M. CHAPLEAU.

Depuis longtemps la rumeur circule que l'honorable M. Chapleau devra tôt ou tard abandonner le poste éminent qu'il occupe comme chef du gouvernement de la province de Québec, pour entrer au ministère d'Ottawa. On ne remplace pas facilement un homme de sa trempe. Pendant la période critique que le parti conservateur a eu à traverser à Québec, sa présence était absolument nécessaire, d'abord comme chef de l'opposition et plus tard comme chef du ministère. Maintenant que nos amis semblent établis à Québec aussi solidement que le roc du Cap Diamant, les conjectures vont leur train quant à l'époque plus ou moins rapprochée du départ de M. Chapleau pour Ottawa.

Nous ne sommes pas dans les secrets des dieux de l'Olympe politique, mais nous pouvons dire, sans crainte d'être contredit, que la présence de l'honorable M. Chapleau dans le cabinet fédéral donnerait à la province de Québec une influence qui serait rehaussée de tout le prestige résultant de la belle victoire qui vient d'être remportée. L'honorable M. Chapleau s'est prodigué pendant la lutte; il en a fait son affaire personnelle, et c'est certainement à sa grande popularité que nous devons le beau succès obtenu vendredi dernier.

Sur les 65 comtés qui composent la province, 54 se sont prononcés en sa faveur. A Ottawa, il serait considéré non seulement comme le député de Terrebonne, mais encore comme ayant reçu l'appui de ces 54 collèges électoraux. Le ministère fédéral offrirait à ses brillantes qualités d'homme d'Etat, un champ beaucoup plus vaste

que le cabinet local. Nous croyons du reste que l'affaire est décidée en principe, et que nous verrons avant longtemps, M. Chapleau occuper à Ottawa la haute position qui lui appartient de droit.

LES ELECTIONS CANADIENNES.

Sous ce titre on lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le résultat des élections canadiennes aura en France un heureux retentissement. En affermissant la confiance des hommes d'affaires dans la stabilité et dans la popularité de l'administration qui a si puissamment contribué à développer les relations commerciales et financières du Canada avec la France, il affermera et élargira certainement les bases du crédit, nécessaires à la poursuite des grandes entreprises récemment inaugurées et à la création de celles promises à l'avenir. Nous applaudissons cordialement à ces progrès, qui ne sont pas seulement intéressants pour les Français du Canada et pour ceux de la métropole, mais aussi dans une très grande proportion, pour tous ceux qui sont établis sur le continent américain, sur les bords du St Laurent et sur ceux du golfe du Mexique, sur l'Atlantique et sur le Pacifique. Tout ce qui tend à affermir l'élément français, — ou l'élément latin, si on veut, — sur cette terre cosmopolite où toutes les nationalités, bien que reliées par des intérêts généraux, conservent cependant une autonomie relative et, par suite, une solidarité nécessaire, doit profiter tôt ou tard à tous les membres de cette communauté originelle, sur quelque partie de ces vastes territoires qu'ils se trouvent. C'est pourquoi, sans parler des liens d'affection qui nous rattachent à nos congénères du Nord, nous nous associons avec une sincère sympathie à tout ce qui peut contribuer à l'agrandissement et à la prospérité de ce peuple si vaillant, si industrieux et si honnête qui est en train de faire une nouvelle France, riche et puissante, dans ce pays qui est encore à tant d'égards si proche parent du nôtre.

LA PROSPERITE DU CANADA.

Sous ce titre l'*Inter-Ocean* de Chicago publie ce qui suit :

Voici l'état des revenus des douanes et de l'accise canadiens pour la période comprise entre le 1er juillet 1881 et le 30 novembre 1881, comparés aux mois correspondant de l'année dernière : Douanes, 1880, \$7,481,201.04; accise, \$2,258,717.04; en 1881 douanes \$9,012,646.90; accise \$2,507,495.38; ce qui donne une augmentation sur 1880 de \$1,780,123.55.

Le revenu des douanes pour le mois de novembre 1881 est de \$1,719,109.15 et celui du mois correspondant pour 1880 de \$1,290,390.30. L'accise a donné en novembre 1881 \$602,020.23; et en novembre 1880 elle a donné \$550,901.06. L'augmentation totale en faveur de novembre 1881 est de \$479,803.02.

Cet état démontre la grande prospérité du Canada sous l'administration actuelle. Quoiqu'on prévoit une augmentation des dépenses et une diminution des revenus, fait dû à l'abolition des droits sur certains articles, tel que promis par Sir Leonard Tilley, cependant il n'y a aucun doute que le surplus du revenu dépassera \$5,000,000.

Quelques capitalistes de Québec ont acheté, paraît-il, 357,000 acres de terrains miniers dans la Beauce, The-tiford et Mégantic. On exploitera donc sur une grande échelle et en même temps des mines d'or, de mica et d'amiant.

HAYVERN EXECUTE.

Hayvern, condamné à mort pour meurtre, a été exécuté ce matin, à huit heures, à la prison de Montréal.

La députation qui s'était rendue mardi à Ottawa afin d'obtenir du ministre de la justice la commutation de la peine de mort prononcée contre Hayvern, ou au moins une prolongation de délai pour son exécution, ayant échoué dans ses efforts, la justice a dû avoir son cours et le meurtrier de Salter a expié son crime sur l'échafaud.

Hayvern a passé la nuit en compagnie de deux prêtres qui lui ont donné tous les secours de la religion.

Quelques minutes avant huit heures, le condamné est sorti de sa cellule, accompagné d'un prêtre, du député du shérif et de quelques officiers de la prison. Il portait ses habits ordinaires. Trop faible pour marcher seul, deux gardes ont dû le soutenir jusqu'au lieu de l'exécution.

L'échafaud a été construit à l'extrémité Nord-Est de la cour de la prison. C'était une grossière construction en bois d'épinette brute. Arrivé sur la trappe fatale, Hayvern dit adieu aux personnes qui l'entouraient et baisa le crucifix une dernière fois. Le bourreau rabattit l'affreux bonnet sur la tête du condamné, fit jouer le ressort et le meurtrier fut lancé dans l'éternité.

La secousse a fait rebondir le corps de cinq ou six pieds, et les convulsions ont duré près de sept ou huit minutes. Après avoir attendu le temps fixé par la loi, le coroner a fait déposer le cadavre dans une salle et à tenu une enquête pour constater la mort.

Le bourreau.

Le bourreau était dans la prison depuis mercredi dernier. On l'y a admis pendant la nuit.

A l'exception d'une seule personne, qui ne veut rien dévoiler, l'exécuteur des hautes œuvres est complètement inconnu des employés de la prison. Il paraît certain cependant qu'il en est à sa première exécution et qu'il a été le premier à demander d'être chargé de cette triste besogne.

AUTOPSIE.

L'autopsie du cadavre fut faite par le Dr. G. O. Beaudry, un des professeurs de l'Ecole de Médecine Canadienne, sur les 9 heures a.m., en présence des Drs. Desmarreau, Robillard, Osler, Gardner, Meunier, Crevier, Cameron, Guérin, etc., et des étudiants en médecine des quatre facultés.

L'autopsie fit découvrir la dislocation de l'atlas en arrière et compression de la moelle épinière, sans aucune fracture des vertèbres. Le sang qui s'écoulait des veines cérébrales était d'un rouge brun, preuve que l'individu était mort d'asphyxie.

On procéda ensuite à l'examen de tous les organes. Le cœur fut le premier organe qu'on étudia. Dans le péricarde, il y avait à peu près une demi once de sérosité sans adhésion, preuve qu'il n'y avait pas eu de maladie du cœur précédemment.

Les oreillettes et les ventricules étaient complètement vides de sang seulement le ventricule droit contenait de légers caillots de formation récente. Les parois du ventricule gauche étaient un peu plus épaisses qu'à l'état normal, ce qui indiquait une légère hypertrophie. Le cœur avait cessé de battre après une contraction des ventricules, les artères étaient vides, tandis que le système

veineux était gorgé de sang.

L'état des poumons était normal; il n'y avait pas de congestion. A la section, les grosses veines seules laissaient échapper un sang noirâtre. On remarquait cependant un pigmenté noir à la surface des poumons, ce qui était probablement dû à l'absorption du carbone produit par la fumée du tabac dont Hayvern faisait un fort usage. Il y avait de fortes adhésions du poumon droit aux côtes ce qui expliquait la douleur dont le défunt se plaignait dans la région du sein et qui était la conséquence d'une pleurésie antérieure qui avait même pu passer inaperçue.

On procéda ensuite à l'examen des organes de l'abdomen. La rate était d'une couleur, d'une consistance et d'un volume naturels; cependant, il y avait une forte adhérence entre cet organe et le foie, ce qui était dû à une inflammation adhésive, qui avait existé précédemment dans ces parties. La surface du foie était lisse et d'une couleur naturelle, sa consistance était normale; mais il y avait une anomalie dans la conformation. Le lobe droit était plus volumineux, tandis que le lobe gauche était plus effilé et se prolongeait plus dans l'hypochondre gauche.

L'autopsie n'a pas révélé la présence d'un anévrisme, ni de l'aorte abdominale ni de l'aorte thoracique. Le bruit de souffle et la pulsation qui sont un des signes de l'anévrisme et que l'on percevait chez Hayvern pendant sa vie s'expliquent facilement par la compression produite par l'adhérence du foie et de la rate sur l'aorte abdominale. Les reins étaient d'une couleur, grosseur et consistance normales, on y remarquait une légère conjection veineuse, ce qui était dû à la stagnation du sang dans les organes après la mort.

L'estomac et les intestins ne présentaient pas de trace de maladie. On attacha une attention toute particulière à y découvrir un ver solitaire, mais on ne put parvenir à en constater la présence.

Le cerveau pesait 46½ onces. Les circonvolutions en étaient bien développées. Il n'y avait pas d'adhérence de la dure-mère ni de l'arachnoïde. La substance grise du cerveau ne présentait pas l'apparence de congestion; et, à la section, le grand centre oval de Vieussens présentait l'apparence normale.

Comme l'autopsie avait été pratiquée peu de temps après la mort, le sang qui était encore liquide, s'était écoulé par les veines dès le début de l'autopsie, et c'est ce qui explique l'absence de congestion dans le cerveau.

Le Dr G. O. Beaudry, après avoir expliqué aux élèves toutes les particularités de l'autopsie, leur montra au moyen du microscope, les spermatozoaires dont l'émission avait eu lieu après la pendaison.

Les détails qui précèdent nous ont été fournis lors de l'autopsie par le Dr G. O. Beaudry, dans les explications qu'il a données en français et en anglais aux élèves réunis des quatre facultés.

Le cadavre était celui d'un homme bien constitué, fort et vigoureux. Il mesurait à peu près cinq pieds dix pouces et portait cheveux et barbe noirs. La face était bleuâtre et congestionnée. Le reste du corps était d'un blanc mat. On remarquait autour du cou un sillon produit par la corde et en arrière et à gauche de fortes ecchymoses, là où avait porté le nœud. Les parties sous-jacentes étaient fortement contusionnées, les

museles en étaient congestionnés et gorgés de sang. M. l'abbé Lavallée, chapelain de la prison, assista à une partie de l'autopsie.

EXECUTIONS.

Au sujet d'exécutions il y en a eu huit à Montréal depuis 1857, y compris celle de ce matin.

En 1858, Jean Baptiste Desforges et Marie Belisle ont été pendus pour le meurtre du mari de la femme Belisle.

En 1859, Jean-Baptiste Beauregard, a été exécuté pour le meurtre d'un homme à Saint-Hyacinthe.

En 1861 Alexander Burns, expiât sur l'échafaud le crime d'avoir tué son enfant incestueux.

En 1865 John Mawn soldat au 60ème régiment subissait la peine capitale pour avoir tué son sergent.

Dans la même année Stanislas Barreau de Laprairie était pendu pour meurtre.

En 1866, James Mack, de l'Artillerie Royale, était exécuté pour avoir coupé la gorge à son caporal.

En 1871, Johan Ingebretson, matelot norvégien, mieux connu sous le nom de John Lee, tuait avec une hache Madame Foster, à la "Lachine Junction House." Il fut condamné à mort et exécuté. Cette exécution, on se le rappelle, fut un spectacle horrible. On dut s'y reprendre à trois fois pour compléter l'exécution.

REPINCE.

La plupart des gens aiment une bonne histoire pourvu quelle soit vraie. Les histoires d'aventures, de hardiesse, d'héroïsme, du danger de l'océan, de bataille, etc., etc., ont toute leur attrait. Qui, d'entre nous, peut lire les aventures de Robinson Crusoe à moitié et ne pas désirer en voir la fin. Nous avouons être de cette classe. Maintenant, la première chose que nous faisons lorsque nous recevons notre journal hebdomadaire, est de jeter un coup d'œil sur les faits divers qui nous paraissent être le plus intéressant. Ceux là, sont généralement reconnus par leur titre; mais vous ne nous prenez pas à croire à ces titres éblouissants. Nous pourrions lire de nous voir pincés une ou deux fois, mais pour une troisième fois, on ne nous y prend pas.

Depuis deux ou trois semaines nous nous étions mis à la lecture d'un des journaux hebdomadaires de Toronto, ce que nous croyions être une bonne histoire, finissait par nous donner des exemples de guérison obtenus par l'usage de l'huile St Jacob. Nous nous sommes contentés d'en rire; la semaine suivante nous apercevions un autre titre ainsi conçu. Comment Mark Twain reçut un visiteur. Alors, espérant y trouver quelque chose en fait d'étiquette; nous lûmes l'article, mais, Dieu nous pardonne, l'histoire finissait par la recommandation de St Jacob au visiteur.

Eh bien, nom d'un nom. Ils vous ont donné encore une dose d'huile Saint Jacob, nous écriâmes nous, bien décidé à ne plus nous y faire repincer une autre fois; mais voilà bien autre chose le Mail de Toronto édition de jeudi, nous arrive et la première chose qui frappe notre regard, ce sont les aventures du fameux Capt. Paul Boyton; c'était probablement intéressant, il racontait comment il s'était échappé des requins, etc.

Nous commençons à devenir un peu incrédule, parceque, d'après ce que nous connaissons des mœurs de cette espèce de poissons, ils auraient certainement pu le dévorer mort ou vif, tout de même déterminé à lire encore quelques uns de ses exploits, nous continuâmes notre lecture lorsque nous laissons échapper une nouvelle imprecation qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici, attendu qu'elle ne se trouve dans aucun dictionnaire. Nous voulons être mis en morceaux, si le Capitaine n'était pas en train de se huiler le corps avec l'huile St Jacob. Il eut été plus facile d'éviter les requins. Notre lecture se borna là, notre curiosité était satisfaite.

Maintenant M. le rédacteur afin de ne plus nous repincer tâchez donc d'imprimer la fin au commencement. A l'avenir nous

nous défierons de tout nom de St annexé à un remède.

Nous sommes peiné de voir pincer ainsi les lecteurs des journaux, mais que peuvent-ils espérer, quand les rédacteurs eux-mêmes s'y font prendre malgré eux. Tout en sympathisant avec les victimes de cette scie, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer l'habileté déployer par les auteurs de la scie en question pour attirer l'attention du public. Il y a quelque temps, l'huile Saint-Jacob, n'était pas connue en Canada, et maintenant elle s'est tellement recommandée au public dans toute la Puissance, comme devant devenir le grand remède des familles pour les rhumatismes, névralgies, entorses, etc., etc., par son efficacité surprenante pour la guérison de ces maux, que nous ne pouvons faire autrement que de recommander son emploi.

Telles sont nos vues au sujet de ce remède, tout de même on est "attrappé" à peu près 5 fois par semaines: Si Saint-Jacob peut survivre à un pareil régime, nous sommes décidé de continuer de cette manière toute l'hiver.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'honorable M. Lynch est complètement rétabli.

Il y aura cet hiver quatre navires en construction dans les chantiers de Lévis.

Il est probable, dit le *Nouvelliste*, que la législature de Québec se réunira vers la mi-janvier.

L'assemblée annuelle des pilotes a eu lieu samedi dernier à Québec. Les messieurs suivants ont été élus directeurs: MM. Laurent Godhout, Moïse Pouliot, Louis E. Morin, Auguste Després Philippe Couillard, et Jean Baptiste Tremblay.

L'assemblée s'est ajournée à une prochaine séance pour faire l'élection du président et des officiers.

On dit que M. Fortin, du Palais, (Québec), qui faisait autrefois partie de la maison Fortin, Comptant et Cie, vient de vendre la moitié de ses droits dans une mine d'or de la Beauce, près de la frontière, pour la somme de \$100,000.

D'un autre côté, on rapporte que M. Fry, de la maison Glover et Fry, a vendu un terrain minier situé en même endroit à une compagnie française, le Crédit Mobilier, probablement.

Depuis deux semaines, différentes associations de la province ont tenu des assemblées à Montréal, Québec, Sherbrooke, Richmond, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Valleyfield, Beauharnois, Saint-Jean, Sorel et la Côte Saint-Paul, dans le but de contribuer au mouvement qui se fait dans l'intérêt des ouvriers. Elles ont promis de se joindre à l'association de Montréal pour obtenir une charte de la législature provinciale. Une demande à cet effet sera faite à la prochaine session.

Les dépêches de Québec annoncent que M. Fortin est bien réellement élu dans Montmagny. M. Bernatchez devra en conséquence en prendre son parti. Les journaux libéraux, qui se grandissaient du succès de leur ami Barnèche, devront également se résigner à la perte du comté de Montmagny et l'Electeur devra admettre que ce n'est pas nous qui avons perdu la carte.

Pauvres libéraux, il leur en faut de la résignation! Aussi nous leur en souhaitons.

La canonisation des bienheureux Labre, de Rossi, Laurent et Claire, a eu lieu jeudi à Rome, au milieu d'une grande pompe.

M. Gagnon, député sortant du comté de Kamouraska aux dernières élections provinciales est ressuscité, politiquement parlant. Après une léthargie de huit jours, le voilà revenu à la vie publique, comme député. Il est vrai qu'il l'aura échappée belle: une voix de majorité; mais les libéraux n'y regardent pas de si près, ils sont accoutumés aux petites majorités.

Une dépêche d'Ottawa, publiée dans l'Inter Ocean de Chicago, dit que l'honorable M. Fortin, M. P., travaille très activement pour étendre jusqu'aux grands lacs le système de télégraphie sous-marine qu'il a fait établir sur les côtes du golfe. Cette amélioration rendrait d'immenses services à la navigation de nos grands lac en permettant aux navires en détresse d'être promptement secourus. Grand nombre de malheureux naufragés pourront ainsi être arrachés à une mort certaine, et l'on épargnera ainsi la destruction de quantités considérables de marchandises de valeur. Au Dr. Fortin reviendra la gloire d'avoir doté le pays d'un système de télégraphie qui fait l'admiration des étrangers.

Un accident épouvantable est arrivé hier soir, dans un théâtre de Vienne, Autriche. La salle était passablement remplie, et la représentation allait commencer, lorsque soudain une lampe allumée tomba sur la scène, et communiqua le feu à l'édifice. Environ trois cents personnes ont péri dans les flammes ou ont été écrasées par la foule des spectateurs affolés de terreur, et cherchant à échapper à une mort imminente. Une dépêche de Vienne dit qu'il y avait 2,000 personnes dans la salle du spectacle au moment de la panique; plusieurs se sont grièvement blessées en sautant par les fenêtres qui étaient au troisième étage de l'édifice. Au commencement de la panique, une explosion de gaz a eu lieu, et la foule s'est trouvée plongée dans une obscurité complète, ce qui a rendu le sauvetage plus difficile.

A une assemblée de l'Institut Canadien-français de Boston, tenue le 29 Novembre, les messieurs dont les noms suivent furent élus officiers pour l'année 1882:

Dr J A Wolcott, président, (rélu); Dr L Dasylya, vice-président, (rélu); H Archambault, secrétaire-archiviste; A. Denis, assistant-secrétaire-archiviste; W. Filiatrault, secrétaire-correspondant, (rélu); C A Dumas, trésorier, (rélu); J P Vallée, secrétaire-financier, (rélu); T D Monat, bibliothécaire; G Brault assistant-bibliothécaire; O Prairie, J A Massé et J A Marin, adjoints au comité de régie.

Toutes lettres et communications concernant les affaires de l'Institut, devront être adressées comme suit:

WILBROD FILIATRAULT, Sec.-cor., Institut Canadien-français, 18 Essex St. Boston, Mass.

Depuis quelques années, le système postal s'est développé au Canada d'une manière prodigieuse, dit le *Canadien*. Les revenus ont augmenté considérablement, et les voies de communications postales ont suivi le même mouvement.

Voici un tableau qui nous fait connaître les revenus depuis la Confédération:

1867-8.....	\$525,591
1868-9.....	535,315
1869-70.....	573,555
1870-1.....	612,630
1871-2.....	692,374
1872-3.....	833,657
1873-4.....	1,139,973
1874-5.....	1,155,332
1875-6.....	1,102,540
1876-7.....	1,114,945
1877-8.....	1,207,790
1878-9.....	1,172,418
1879-80.....	1,252,496

Ces chiffres n'ont pas besoin de plus amples commentaires.

Un Incident.

Pendant l'une des séances des chambres françaises, au début de la session, douze ou quinze propositions furent faites en rapport avec la conduite du cabinet dans la guerre de Tunisie. Le gouvernement aux abois ne savait que faire: les députés criaient, hurlaient, péroraient. Pref personne ne pouvait dire à la scène aurait une fin, quand M. Gambetta, intervenant, fit adopter une motion affirmant que la France est déterminée à exécuter loyalement le traité conclu avec le Bey.

C'était changer le terrain de la discussion.

Un journaliste radical, M. Henry Maret, raconte en ces termes l'incident dont il s'agit:

Le centre et la gauche s'en allaient de-ci et de-là, se cognant la tête ahuris, désespérés.

Les ordres du jour s'entassaient; il y en avait un millier, et nous y serions encore. De toutes parts s'élevaient ces cris: "Remettons à demain, Gambetta nous dira ce qu'il faut faire." Cependant, on repousse la proposition d'Andrieux, qui voulait qu'on renvoyât les ordres du jour au bureau. On repousse la clôture, qui n'était autre qu'un nouvel ordre du jour pur et simple. Ferry disparaît complètement, on n'en voit plus rien.

Soudain un grand murmure; un ventre est apparu. On avait retrouvé le Maître. Ce ventre demande la parole; et on la lui donne. Il emplit la tribune.

Qui n'a pas vu cela n'a rien vu. C'était une joie, c'était un délire. Les bouches étaient béantes, les nez se coloraient; j'aurais voulu que vous pussiez contempler ce silence, cette adoration muette.

Enfin l'on tenait le sauveur. *Deus Ecce Deus!* On allait donc savoir ce qu'on pensait soi-même. C'est toujours agréable de connaître sa propre opinion. Sous ce ventre radieux, on en eût été réduit à mourir d'inanition sur un tas d'ordres du jour accumulés, à moins qu'on ne se fût décidé à voter celui-ci:

"La Chambre,

"Considérant qu'elle n'ose pas dire ce qu'elle pense,

"Passe à l'ordre du jour."

Il était temps, l'infortuné Ferry suffoquait. Le ventre le repêcha en ces termes:

"Messieurs, dit-il (tel est du moins le sens de son allocution), on n'est pas plus bête que vous. Je regrette d'avoir affaire à des députés si absolument goitreux. Mais enfin, puisqu'il faut que j'en prenne mon parti, vous allez me faire l'amitié de m'écouter.

"Puisque vous avez été assez idiots (Tonnerre d'applaudissements) pour ne pas voter l'ordre du jour pur et simple, il ne vous reste qu'un moyen de me satisfaire. C'est de voter quelque chose qui n'ait absolument aucun rapport avec cette interpellation qu'aucun de nous n'est capable de comprendre. (Bravo! bravo!)"

"Vous allez donc tout simplement me voter ceci :

"La Chambre,

"Se fichant pas mal du ministère qui s'en va, donne à celui qui vient l'autorisation de faire cent fois pis.

"Et passe à l'ordre du jour."

Il est impossible de décrire l'explosion de cris enthousiastes qui accueillit cette communication du ventre omnipotent. Les baguettes des fées n'ont jamais produit de prodiges plus rapides. En un instant, Ferry sortait de l'eau serein, quoique mouillé, et le blanc-seing donné au grand ministre était voté à une immense majorité.

CHRONIQUE LOCALE.

Décès—Madame Penny, veuve de l'honorable M. Penny, décédée il y a quelques mois, est morte dimanche dernier.

Terme d'une cour—La cour de Révision pour le district de Montréal siégera les 19, 20 et 21 courant. Elle s'occupera des causes des districts ruraux le 20.

Ces pauvres pompiers.—Le dortoir des pompiers à la station no. 1 est loin d'être convenable. L'eau y vient de tous côtés. Le moins que l'on puisse faire pour ces braves qui se dévouent jour et nuit pour la sûreté publique c'est de leur donner un lieu de repos confortable.

Tempête — Les personnes qui arrivent d'Europe par le steamer "Dominion" entré dans le port de Portland ces jours derniers disent que la traversée a duré dix sept jours et que la tempête a été continuelle. Plus d'une fois le vaisseau a failli périr.

Un sacrilège—Pendant la messe basse de huit heures, dimanche matin, dans l'église Notre-Dame, un filou a enlevé le bonnet de fourrures de M. Onésime Labrosse.

Celui-ci fut averti à temps, et s'élança à la poursuite du coquin qui s'était sauvé dans la direction de la rue Craig. La police empoigna le voleur qui a comparu hier matin devant le magistrat de police. Il a déclaré qu'il était récemment arrivé de Liverpool et qu'il n'avait aucune occupation. Il a été écroué en attendant son procès.

Vol de cadavre—Dane la journée d'hier un grand nombre d'étudiants avaient résolu, paraît-il, d'enlever le cadavre d'Hayvern, mais s'étant rendus hier au soir au cimetière ils n'ont pu réussir vu que ce dernier était gardé. Ils revinrent en ville par la Côte-des-Neiges. Arrivés à une certaine distance, ils virent une voiture peinte en rouge dans laquelle était le cadavre d'un jeune homme portant un capot de chat sauvage et servant de cocher. Pas besoin de dire qu'ils se vengèrent de leur insuccès au cimetière. Ils prirent cadavre, cheval et voiture. Une bande d'autres étudiants qui avaient enlevé ce cadavre étaient entrés dans un hôtel pour prendre un petit biters qu'ils regretteront sans doute.

Si vous ne le croyez pas demandez le à n'importe quel Allemand.—Oni demandez lui et il vous prouvera que l'Huile de Saint Jacob est le plus merveilleux remède qui ait jamais été présenté au public. Des rhumatismes de dix ans sont guéris instantanément par l'influence magique de ce remède. Comme plusieurs le disent, son action tient de l'électricité car la douleur semble être chassée par un courant électrique jusqu'à ce que tout le corps revienne dans son état normal et que la chaleur animale et la santé aient repris leur ancienne vigueur. C'est aussi un remède contre la névralgie, cette huile donne un soulagement immédiat à la première application et guéri les cas les plus désespérés.

Une vieille affaire.—Sous ce titre, nous publions dans notre numéro du 28 novembre, une note annonçant que M. Maxime Proulx dit Clément, de Ste. Anne du Bont de l'Île, avait obtenu un mandat d'arrestation contre le nommé Adolphe Lamarche, du même lieu, pour assaut avec intention de

meurtre, et nous ajoutons que son avocat n'ayant pas grande confiance dans le mérite de la cause, avait cru devoir conseiller à son client de retirer sa plainte.

L'avocat de M. Proulx nous informe aujourd'hui qu'il n'a pris connaissance de note que cette après-midi, et qu'elle est inexacte en ce qui regarde le règlement de la cause en question. Un grand nombre de témoins étaient prêts à venir témoigner non seulement du fait incriminé, mais aussi du caractère dangereux de l'accusé. L'avocat voyant la détermination de son client à vouloir régler l'affaire, fit remarquer au magistrat le caractère dangereux du prisonnier, qui est redouté par tous les honnêtes gens de Ste Anne, et ne voulut consentir à un règlement qu'à condition que le prisonnier donnera caution de garder la paix pendant six mois. Et c'est à cette condition seulement que le nommé Adolphe Lamarche a été remis en liberté. Cet individu est le même qui fut condamné il y a quatre ans, pour complicité dans la fameuse affaire de la trappe.

M. Antoine Saint Denis, maire du village de Ste Anne, beau-frère du prisonnier s'est porté caution dans cette cause.

Un effet manqué—Une scène des plus risibles s'est passée vendredi soir au théâtre Royal où une troupe américaine donnait "La Case de l'Oncle Tom." On était rendu au cinquième acte, où Georgiana Shelly prodigue ses consolations à l'Oncle Tom expirant. Lorsque l'actrice agenouillée près du vieux nègre débitait une tirade des plus pathétiques, un âne dressé, qui remplissait un rôle dans l'acte précédent, s'échappa des mains de son gardien et vint se promener gravement sur le proscenium. Il s'approcha de l'actrice et se mit à la flairer par derrière. Celle-ci voulut le repousser, mais il se rebiffa et lui mordit sa manche.

L'actrice ne put retenir un éclat de rire et dut se sauver dans les coulisses. L'âne qui cherchait à jouer attaqua l'Oncle Tom qui était étendu sur le plancher. L'acteur ne remua pas, mais le baudet, pour le décider à se lever, se mit à ruer et effleura plusieurs fois la tête avec ses sabots.

Un comparse sortit des coulisses pour s'emparer de maître Aliboron.

Celui-ci s'élança à la course et parcourut la scène en tous sens, lançant des rudes injures à son gardien. Cet accident ridicule amena la chute hâtive du rideau et la fin de la soirée.



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

DECES. —En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 43 ans, Madame hilmène A laire, épouse de J. B. Tremblay, contre-maitre chez MM. Paquette et Robert.

COMMERCE.

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

Table listing prices for various goods including sugar, honey, and other commodities.

Table listing prices for various types of birds and game.

Table listing prices for various types of meat and dairy products.

Table listing prices for various types of flour.

Table listing prices for various types of legumes and vegetables.

Table listing prices for various types of grains.

Table listing prices for various types of dairy products.

Table listing prices for various types of poultry.

P. POULIN & Cie., Commerçant, Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHÉ EAUX BESTIAUX.

Table listing prices for various types of livestock and animal products.

Table listing prices for various types of hay and straw.

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles— Livres de Frères— Livres de Récompense— Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.— Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.— Livres pour les Bureaux d'enregistrement— Imagerie— Cachets de communion— Chapellets— Médailles— Statuettes, etc.— Tapiserie— Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

259, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

NOUVELLE PUBLICATION: "LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse" par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 164 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS: Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique" ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain" et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettant l'impression et en recommandant la lecture à nos Diocésains.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important: "L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite de "intime corde tout le succès possible" 1—

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEUR District de Montréal.

Dame Sophie Ethier, de la cité et du district de Bonsecours, épouse de Louis N. Vadeboncoeur, commis, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse,

vs Le dit Louis N. Vadeboncoeur, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour inventée. L. C. PELLETIER, Procureur de la Demanderesse. Montréal, 26 octobre 1881. 25-kbl

"LA FEUILLE D'ERABLE" EDITION HEBDOMADAIRE DU "COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT: Un An \$1.00 Six Mois \$0.50 Payable d'avance. (Frais de port payés par l'Éditeur.)

ANNONCES: 25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, Bureau du COURRIER DE MONTRÉAL, 8, rue St. Gabriel,